



PROJET PEDAGOGIQUE

Année scolaire 2023-2024

COMMUNE DE
DAGNEUX



COMMUNE DE
DAGNEUX

Directrice : Mme BREDY Julie

Directrice adjointe : Mme SALLERIN Estelle

A) LA STRUCTURE :

La structure « Les Enfants du Val Cottey » est gérée par La Fédération Léo Lagrange. La structure travaille en partenariat avec la commune de Dagneux et s'occupe des temps périscolaires et extrascolaires.

Présentation de Léo Lagrange :

Réseau d'associations d'éducation populaire et employeur de l'économie sociale, la Fédération Léo Lagrange s'appuie sur les compétences de milliers de bénévoles et salariés pour bâtir une société de progrès.

Pour elle, être un mouvement d'éducation populaire, c'est :

- Donner les moyens à tous, tout au long de la vie de s'épanouir et de s'emparer de sa citoyenneté.
- Agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances.
- Proposer aux publics de tous âges des loisirs et des activités permettant à chacun de contribuer au progrès social.
- Être l'ambassadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'engagement citoyen. - Permettre à chacun d'allier la découverte de soi à l'envie d'aller vers l'autre. C'est, en somme, un engagement éducatif.

Deux métiers : l'animation et la formation

Une démarche éducative : les animateurs Léo Lagrange construisent toutes leurs actions autour d'un projet pédagogique structurant. Loin du loisir à consommer, chaque activité, séjour, parcours sportif est prétexte à vivre un moment de plaisir et d'épanouissement

Former tout au long de la vie : La Fédération développe, avec ses 9 instituts de formation, des programmes de formation pour les publics fragilisés, en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle.

Par ailleurs, Léo Lagrange est un opérateur national qui assure la formation et l'accompagnement des acteurs éducatifs (bénévoles, salariés, animateurs volontaires ou professionnels)

Un partenaire des collectivités locales

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange est partenaire des collectivités dans leurs politiques sociales, éducatives, culturelles, et d'insertion. Les collectivités peuvent en effet faire appel à elle pour :

- Déléguer la gestion d'un équipement, d'un dispositif, d'un programme.

- Organiser, monter une action ponctuelle.
- Offrir des formules de vacances.
- Faire progresser le professionnalisme de leurs équipes
- Établir un diagnostic.

Grâce aux agréments dont la Fédération et son réseau disposent, toutes les garanties de sérieux, de sécurité et de qualité sont assurées.

Un réseau associatif

Désireuse d'accompagner les projets associatifs, la Fédération Léo Lagrange met son expérience à la disposition des associations qui lui sont affiliées. Ainsi, elle leur propose :

- Un réseau pour échanger savoir-faire, expériences, partenariats et idées novatrices.
- Un accompagnement et des formations pour accompagner les projets.
- Un suivi personnalisé selon la formule d'adhésion choisie.

a) Le projet éducatif de la fédération:

« Quels que soient les âges de la vie, nous disposons de quatre leviers d'action majeur qui permettent de révéler à chacun, ce que nous nommons les compétences citoyennes :

- investir le temps libre pour grandir et s'émanciper ;
- développer les capacités à penser le monde ;
- éduquer et former tout au long de la vie ;
- accompagner les initiatives et les projets ; »

« Notre contribution est ainsi de développer l'esprit critique, le goût pour la vie en société, le sens des responsabilités, la convivialité et, par-dessus tout, l'intérêt pour les autres ; »

Extrait du projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange.

Lors de notre action, à destination de l'enfance, nous veillerons à prendre en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chacun, dans le respect des spécificités liés à son âge et à ses capacités. Nous prendrons soin d'organiser un accueil sécurisé et convivial.

Les temps d'action que nous mènerons ne devront pas être considérés comme un seul mode de garde mais plutôt comme un espace d'éveil, et de loisirs intégré à une démarche éducative.

b) Le projet éducatif de la structure :

L'enfant est au cœur de notre projet éducatif avec notamment les objectifs suivants :

- Favoriser l'autonomie des enfants et les responsabiliser

- Apporter de nouvelles connaissances
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité avec le respect des individus entre eux et de leurs différences.

La directrice et son équipe sont garants de la mise en place du projet éducatif à travers l'écriture du projet pédagogique

La structure ne prendra aucune position philosophique, syndicale, politique et religieuse. La structure encourage l'accès à tous afin de favoriser la mixité sociale.

c) Présentation et description des locaux :

Adresse : ACCUEIL DE LOISIRS

72, Le Mail
01120 DAGNEUX

RESTAURANT SCOLAIRE

Rue du Mail
01120 DAGNEUX

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Place des Tilleuls
01120 DAGNEUX

Les locaux sont mis à disposition par la mairie de DAGNEUX.

Capacité d'accueil :

- Accueil de loisirs : 130 enfants
- Accueil périscolaire : 70 enfants dont 20 de moins de 6 ans
- Locaux du restaurant scolaire : 44 enfants dont 28 de moins de 6 ans
- Salle Molière et Ronsard : 30 enfants de plus de 6 ans

Pour la prise des repas, les enfants se rendent au restaurant scolaire de DAGNEUX; il est situé à quelques mètres de l'accueil de loisirs.

d) La période de fonctionnement :

L'accueil de loisirs : ouverture toute l'année pour les mercredis et les vacances scolaires (sauf une semaine en fin d'année et deux semaines en août). L'amplitude horaire est de 7h00 à 18h30.

Le restaurant scolaire : Ouverture toute l'année de 12h00 à 13h45

L'accueil périscolaire : Ouverture toute l'année (sauf le mercredi) pendant les périodes scolaires. L'amplitude horaire est de 7h00 à 8h30 et de 16h15 à 18h30.

e) Les enfants accueillis :

Les enfants accueillis auront au moins 3 ans au 31 décembre de l'année en cours et devront être propres. Leurs vaccinations doivent être à jour et leur dossier d'inscription complet (renseignements, sanitaire, n° caf)

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU PORTEUR DE MALADIE CHRONIQUE

Extrait Paragraphe 1 du décret du 1er août 2000 :

« Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique »

L'accueil d'un enfant présentant un handicap fait partie des missions de toute structure enfance ; chaque enfant a besoin d'intégration sociale, de temps collectifs, d'espace, de découverte. Aussi, c'est en concertation avec le médecin attaché à la structure, les professionnels en charge de son suivi médical ou autre et sa famille que l'équipe DES ENFANTS DU VAL COTTEY accueillera un enfant porteur de handicap ou porteur de maladie chronique. Cela ne doit en aucun cas entraver la qualité d'accueil des autres enfants.

Ces enfants seront accueillis selon les modalités citées ci-dessus, sous réserve qu'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I) soit mis en place

Le temps de présence devra être adapté à l'enfant, pour qu'il s'épanouisse au contact de la collectivité. Les parents devront fournir à la structure tout le matériel afin de parfaire à la sécurité et au bien-être de leur enfant.

B) L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Léo Lagrange est l'employeur de l'ensemble des animateurs. Cependant, le personnel d'entretien est mis à disposition par la commune et le cuisinier et son équipe sont embauchés par la société Elios à laquelle nous confions la confection des repas.

Le personnel en place a été recruté conformément aux exigences du décret N°2010-613 du 7 juin 2010 et respecte les normes d'encadrement imposées par la direction départementale de la cohésion sociale.

L'équipe se compose de la manière suivante :

- Une directrice, diplômée DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport)
- Une directrice adjointe, diplômée du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse , de l'Education et des Sports)
- Des animateurs Bafa, Stagiaires Bafa ou sans.

La structure doit respecter les taux imposés par la DDCS à savoir : 50% diplômés, 30% stagiaires et 20% sans qualification dans l'animation.

- Du personnel d'entretien (mis à disposition par la commune)
- Le cuisinier et son équipe (sous la responsabilité de la société Elior)

En l'absence du responsable de la structure, la continuité de la direction est assurée par la directrice adjointe. En cas d'absence de cette dernière une personne sera clairement nommée pour assurer son rôle.

L'ensemble du personnel de la structure est capable de mettre en place les différents protocoles : PAI, alerte incendie, PPMS...

Le secret professionnel est imposé à l'ensemble des salariés, des stagiaires et des personnes bénévoles de la structure.

a) La directrice et la directrice adjointe

Etant garantes de la sécurité de l'équipe éducative et des enfants, la directrice et/ou la directrice adjointe restent sur place en permanence et accompagne les animateurs pour les sorties à l'extérieur si besoin. En cas d'absence, un responsable est nommé à sa place. La direction doit motiver et dynamiser son équipe, elle doit être à l'écoute des animateurs, des familles et des enfants.

La directrice gère le recrutement (et la formation) de son équipe et veille au respect du règlement du centre, de la réglementation et du projet pédagogique.

Elle s'occupe également de la gestion quotidienne de la structure et fait le lien avec les membres du bureau ou l'organisateur.

Elle peut aussi faire partie de l'équipe d'animation.

b) Les animateurs

Ils doivent être dynamiques, motivés, responsables, et être à l'écoute des enfants et des parents (si ceux-ci se tournent vers eux). Il faut qu'ils prennent en compte les remarques de la direction et de l'équipe et fassent preuve d'initiatives.

Ils doivent respecter les enfants, les autres animateurs, la direction, les locaux et le matériel.

Ils seront capables de travailler en équipe afin de pouvoir monter des projets d'animation sur du long et court terme. Les activités proposées par les animateurs doivent être variées afin de faire plaisir à tous les enfants (manuelles, sportives, culturelles...). L'animateur devra

favoriser et attiser la curiosité de l'enfant. Il faut innover et ne pas tomber dans la routine, il faut se remettre en question en permanence.

Toutes les activités proposées doivent être en cohérence avec le projet éducatif et le projet pédagogique. Les activités doivent correspondre aux attentes imposées par « le plan mercredi »

Les animateurs devront veiller au bien-être des enfants ; ils seront à l'écoute de leurs attentes et des leurs questions. Ils doivent prendre en compte leurs désirs, leurs demandes, leurs envies et les mettre en place dans la mesure du possible. Ils doivent en permanence être vigilants à la sécurité physique et morale des enfants accueillis.

Ils doivent participer à toutes les réunions jugées nécessaires par la direction.

Les animateurs signent un règlement intérieur fixant le cadre de travail à respecter.

c) Les stagiaires :

Les stagiaires sont formés par la direction et les autres animateurs. Une grille d'évaluation (annexe 1) et de progression est mise en place et des points réguliers sont faits pour suivre l'évolution du stagiaire et l'aider à progresser.

Tout au long du stage, la directrice se tient à leur disposition pour des conseils, de l'aide, des échanges... Les animateurs sont aussi là pour les aider.

C) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Toutes les activités mises en place visent à atteindre les objectifs établis par la directrice et son équipe. Ces objectifs doivent être atteints en respectant le rythme de vie des enfants, en assurant leur sécurité physique, affective et intellectuelle et en répondant à leurs besoins.

Le public accueilli dans notre accueil collectif est issu de milieux sociaux mixtes. Je souhaite donc leur faire découvrir des activités diversifiées et leur proposer (aux plus grands notamment) de s'investir dans des projets les amenant à réfléchir sur leur rôle civique et qui leur permettront de participer à la vie de la commune. Je suis persuadée que c'est grâce à la mise en place de ces projets que nos futurs adolescents et adultes s'investiront d'autant plus dans leur rôle de citoyen responsable.

La structure est rentrée dans le dispositif « plan mercredi ». Les animateurs devront mettre en œuvre des projets répondant aux critères de ce dispositif. Cf. ANNEXE

UN LIEU AGREABLE ET SEREIN

????????????????

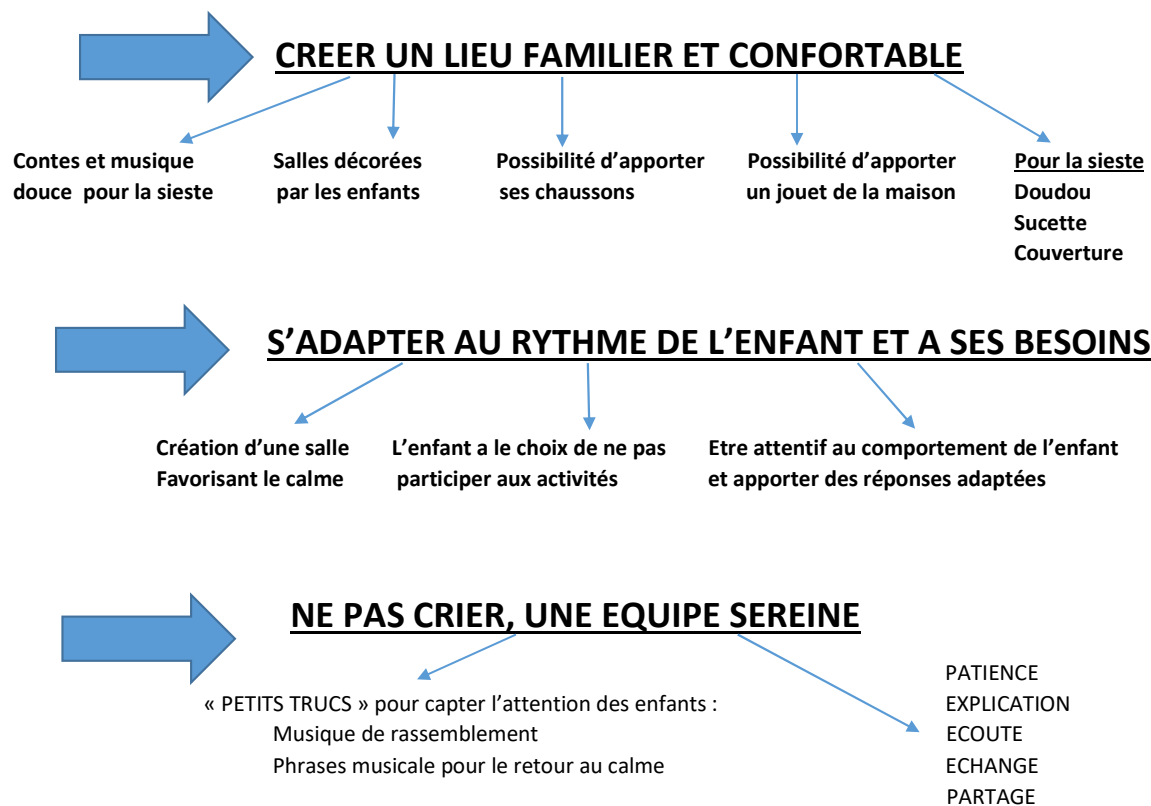
C'est un lieu accueillant où on se sent bien.

POURQUOI

Dans le but de favoriser le bien-être des enfants et de l'équipe

Que les enfants prennent plaisir à venir et à revenir

Que les enfants s'approprient les lieux et le fonctionnement



DEVELOPPER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION

????????????????

AUTONOMIE : Capacité de faire quelqu'un à être autonome, à ne pas être dépendant d'autrui, à faire les choses seul.

RESPONSABILISATION : Position qui permet de prendre des décisions. D'être à l'origine de... et d'être garant de ses actions et de ses choix

Proposer des tâches et des responsabilités aux enfants

Aménagement et organisation de la vie quotidienne avec les enfants. On discute des dysfonctionnements et on trouve des solutions ensemble

Laisser la possibilité aux enfants de participer à la vie quotidienne du centre et à la prise de décision

Accompagnement dans les différentes tâches de la vie quotidienne en intervenant de moins en moins pour arriver à la plus grande autonomie possible.

FAVORISER LA COOPERATION

????????????????

*On fait ENSEMBLE et pas
contre ou à côté de l'autre.*

*On gagne ou on perd
ENSEMBLE*

*L'adversaire du groupe est un
élément extérieur exemple :
le temps*

POURQUOI

Valorisation du groupe

*Valorisation de l'individu dans le
groupe*

*Découvrir autre chose que la
compétition*

*Favoriser l'échange, la
communication, l'esprit
d'équipe, l'écoute, la prise en
compte de l'autre*



ACTIVITES MANUELLES



GRANDS JEUX AVENTURE



JEUX COLLECTIFS

FAVORISER LA PARTICIPATION

????????????????

Faire que l'enfant devienne acteur de son temps d'accueil en s'impliquant dans la vie du centre

POURQUOI

*Responsabiliser l'enfant
Intégration de l'enfant
Donner de la valeur à la parole de l'enfant et à ses actions
Que les enfants exercent leur rôle de citoyens*

Que l'enfant soit force de proposition

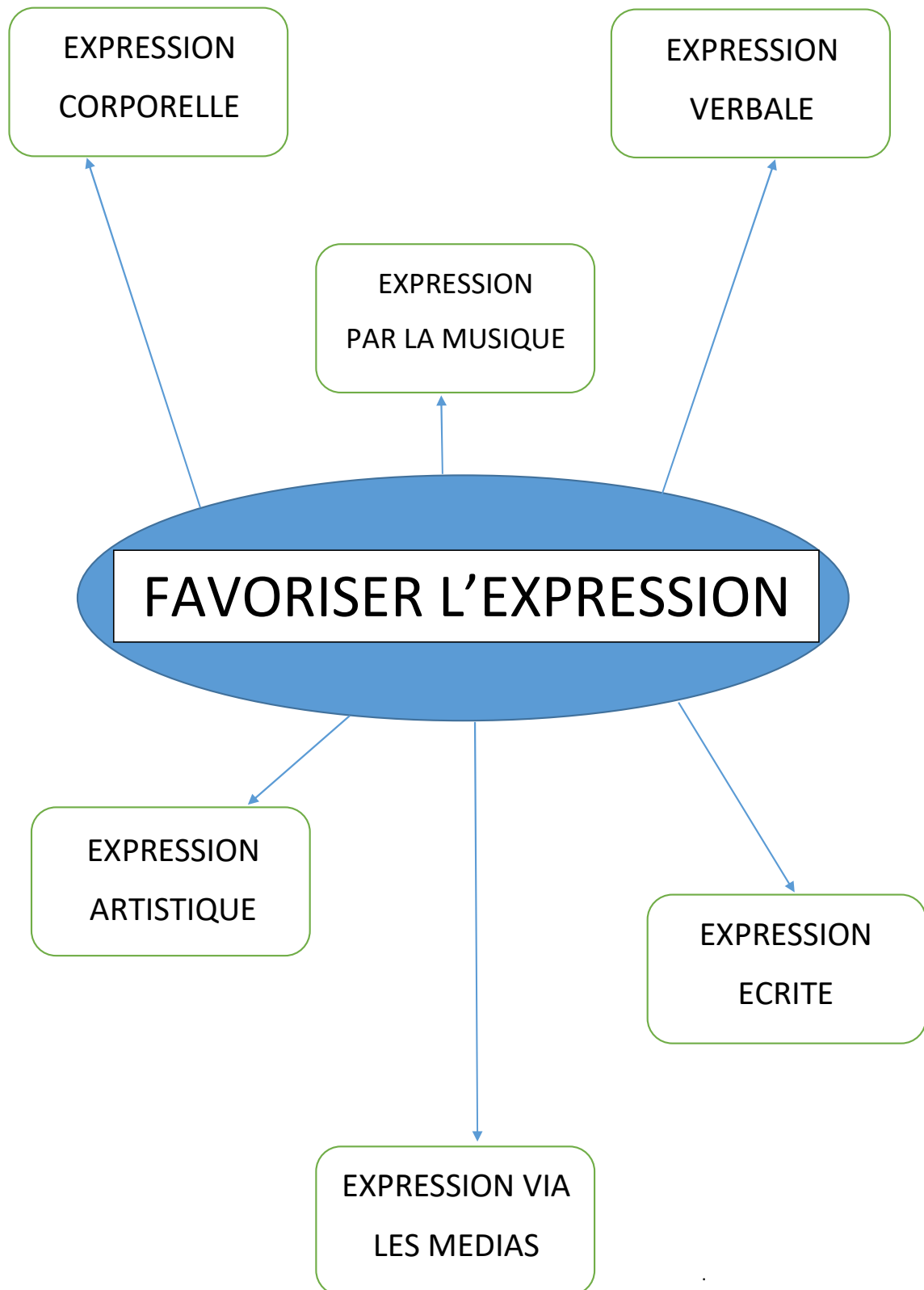
- Mur d'expression
- Création d'une boîte à idées
- Temps de parole collectif
- Temps de paroles informels

Participation à la vie quotidienne du centre

Dresser et débarasser la table. Préparer le goûter, participer au rangement...

Aménagement et décoration du centre par les enfants ; selon leurs envies, leurs idées

ORGANISATION DE VEILLES, DE SPECTACLE, DE MANIFESTATIONS
POUR LES PARENTS AFIN DE VALORISER LES ACTIONS DES ENFANTS



D'AUTRES MOYENS DONT JE DISPOSE :

- + Les moyens humains : les animateurs, la directrice adjointe et la directrice. Mais aussi les intervenants extérieurs et les bénévoles
- + Les moyens matériels : les locaux avec ses salles adaptées et le matériel pédagogique.
- + Les moyens financiers : budget alloué par Léo Lagrange Centre Est (selon le budget prévisionnel établi), les sommes versées par les parents lors des inscriptions ainsi que les aides de la caisse d'allocations familiales et de certaines mairies

D) LA VIE QUOTIDIENNE :

a) L'accueil/le départ :

Le centre accorde une importance toute particulière à l'accueil des enfants et des familles. Les parents peuvent s'ils le souhaitent accompagner leur enfant dans les différentes salles, échanger avec les animateurs et prendre le temps de « se séparer ».

Chaque jour un animateur est nommé responsable de l'accueil et des sorties afin de noter les heures d'arrivée et de départ, de vérifier que les enfants soient récupérés par des personnes autorisées et à prendre note de toute information importante afin de transmettre à la directrice ou à l'équipe.

Les enfants seront en activités non dirigées pour commencer leur journée en douceur. Les animateurs sont disponibles et à l'écoute de chaque enfant durant toute la durée de l'accueil.

LE DEPART DES ENFANTS :

Les accueils collectifs de mineurs agréés par la direction départementale de la cohésion sociale ne sont pas autorisés à laisser les enfants partir seuls à la fin des différents temps d'accueil. Les parents doivent se présenter sur la structure pour récupérer leur enfant.

Seules les situations décrites ci-dessous permettent à titre dérogatoire de laisser un mineur sortir seul en fin de temps d'accueil.

- 1) Si un mineur venait à récupérer un enfant de maternelle celui-ci doit au moins être collégien et une décharge devra être signée par les parents. Sans cela, le personnel ne pourra laisser l'enfant concerné partir.
- 2) Pour les élèves de CP, CE1 et CE2 il est possible qu'ils partent accompagnés de leur grand frère / grande sœur scolarisé(e) en CM1 et CM2 (minimum) si et seulement si les responsables légaux ont signé une décharge

- 3) Pour les élèves de CM1 et CM2 il est possible qu'ils partent seuls à la fin de la journée (à la fin des temps extrascolaires et périscolaires), si et seulement si, les parents ont signé une décharge

Remarque : dans tous les cas, dès que l'enfant est sorti de la structure, l'enfant est remis sous la responsabilité des responsables légaux et est assuré par le biais de l'assurance familiale

Les parents doivent obligatoirement inscrire toutes les personnes susceptibles de récupérer leur enfant sur la feuille de renseignements dans l'onglet « PERSONNES AUTORISEES » ; sans autorisation, les enfants seront confiés uniquement à leurs parents.

b) Le repas :

Les repas sont préparés par la société Elios et tout particulièrement par Pierre, notre chef cuisinier qui œuvre tous les jours pour la satisfaction des enfants. La société Elios a une charte de qualité qui nous garantit l'utilisation au maximum de produits frais et transformés sur place. Les repas sont validés par une diététicienne. Des repas à thème seront proposés au cours de l'année.

Le repas se déroule dans le calme. Les enfants se placent comme ils le désirent. Je veux que tous les enfants goûtent chaque plat et laissent ensuite s'ils n'aiment pas. Si un enfant refuse de goûter, il faut l'amener à le faire par le jeu. Durant le repas les plus grands aident les plus petits.

La traçabilité des aliments est effectuée par la structure pour les gouters (les mercredis et vacances scolaires), les activités cuisine, les camps et par l'équipe d'Elios pour les repas du midi.

Durant les mercredis et les vacances scolaires, il est important que les animateurs mangent avec les enfants pour favoriser les apprentissages liés à ce temps de la journée et puissent sensibiliser les enfants sur les pratiques alimentaires.

c) Les temps personnels :

Il est obligatoire que des temps personnels soient aménagés au cours de la journée afin de respecter le rythme de vie des enfants.

Pendant ces temps, l'enfant peut jouer à ce qu'il veut ou a le droit de ne rien faire. Il peut aussi solliciter l'adulte ; c'est d'ailleurs l'occasion pour les animateurs de découvrir chaque enfant, de partager un moment privilégié avec lui.

d) Le repos/la sieste :

Après le repas (mercredis et vacances scolaires), les plus petits font la sieste. Les autres enfants peuvent la faire aussi s'ils le souhaitent ou s'occupent calmement (coloriage, lecture, perles, scoubidou...). Il faut que le temps calme permette aux enfants de se ressourcer.

Les animateurs seront à la disposition des enfants et en profiteront pour échanger avec eux et être à l'écoute

e) L'Hygiène :

L'équipe veille au rappel et à l'application des règles d'hygiène élémentaires.

Les enfants se lavent les mains avant le repas, le goûter et les activités de cuisine. Ils doivent le faire aussi en sortant des toilettes. Je veux que les enfants comprennent l'importance de se laver les mains afin que ce ne soit plus une contrainte mais un automatisme. Les animateurs veillent à l'hygiène des enfants et des locaux.

f) Le suivi sanitaire :

Les vaccinations des enfants doivent être à jour (en fonction du calendrier vaccinal réglementaire en cours)

En cas de contre-indication, une concertation aura lieu entre la directrice et le médecin référent de la structure qui assure le contrôle de l'application des vaccinations. Toute nouvelle vaccination sera signalée à la directrice. Un dossier médical sera rempli avec les dates de vaccinations et la notification par écrit de tout problème médical particulier (allergies, convulsions fébriles...). Le carnet de santé est un document qui appartient à l'enfant. Il s'agit d'un document strictement confidentiel qui ne peut être consulté que par le médecin de la structure en cas de nécessité.

La Directrice, l'adjointe ou son représentant se réserve le droit de ne pas accepter un enfant si les professionnels estiment que son état de santé ne lui permet pas de supporter la collectivité. Si ces signes ont lieu pendant les heures de présence, les parents seront appelés pour venir chercher leur enfant. Une période d'exclusion adaptée à la maladie sera mise place. Il en résulte que la structure ne peut être un mode de garde exclusif. Il est nécessaire d'envisager une solution de repli lorsque l'état de santé de l'enfant ne peut lui permettre de rester et de fréquenter la collectivité. Les parents seront prévenus si la fièvre est supérieure à 38°5 afin qu'ils puissent prendre les mesures exigées par l'état de leur enfant et le récupérer dans les plus brefs délais.

Les parents autorisent la responsable de l'établissement à prendre toute initiative nécessaire en cas d'accident ou de maladie subite survenue à l'enfant. Les parents seront contactés le plus rapidement possible.

Procédures d'urgence, en cas d'accident grave, pendant le temps de présence de l'enfant sur la structure, l'équipe :

- ☑ Appelle le SMUR (15),
- ☑ Préviens la famille,
- ☑ Peut contacter le médecin de la structure,
- ☑ Peut joindre le médecin traitant en cas de besoin,
- ☑ Peut faire conduire l'enfant à l'hôpital. (Importance de la fiche sanitaire)

g) Les traitements médicaux

Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans l'ordonnance et une décharge des parents autorisant le personnel à administrer le traitement.

E) LES ACTIVITES PROPOSEES :

Il est important de rappeler que les activités ne sont pas obligatoires. Si l'enfant n'a pas envie de participer, il a la possibilité de le faire

Dans le cadre du centre de loisirs, les enfants ayant un écart d'âge important, ils ont des demandes, des besoins et des attentes différents. Ainsi, les projets d'animation seront différents (sauf cas exceptionnels comme pour les grands jeux par exemple) pour les groupes répartis comme suit : 3 à 5 ans ; 6 à 7 ans et 8 ans et + (Cette répartition pourra varier selon les effectifs et les activités proposées).

Dans le cadre du périscolaire, les enfants choisiront ce qu'ils veulent faire parmi les différentes activités proposées. Ils peuvent également choisir de jouer librement

Durant le temps méridien, les enfants sont libres de participer ou non aux différents projets proposés par l'équipe d'animation.

Les activités doivent répondre au projet pédagogique. Les activités du mercredi doivent rentrer dans le dispositif « plan mercredi » Elles sont variées, de natures différentes et en perpétuel renouvellement. Elles doivent également être adaptées à l'âge des enfants et à leur rythme de vie.

Il est important que les enfants puissent exprimer leurs envies, leurs souhaits...et les animateurs devront les prendre en compte.

Elles sont préparées à l'avance par les animateurs et non le jour même pour que leur déroulement soit géré (contrôlé, anticipé) le mieux possible du début à la fin. L'animateur doit cependant être capable de changer sa programmation et de s'adapter si les enfants expriment le besoin.

EN CAMPS :

Chaque été, des mini camps de cinq jours et 4 nuits sont mis en place. Les normes d'encadrement sont respectées et les lieux de séjour sont habilités par la DDSC. Les règles de sécurité sont adaptées aux lieux, aux activités, à l'âge des enfants... Les activités spécifiques sont encadrées par des diplômés d'état.

F) LA PLACE DES PARENTS :

Une relation de confiance doit s'établir entre les parents et l'équipe pédagogique. Ils sont au courant du déroulement de la journée de leur enfant via le projet d'activités affiché à l'entrée.

Les parents sont automatiquement accueillis par un animateur le matin et le soir que ce soit pour le centre de loisirs ou l'accueil périscolaire afin de poser ses éventuelles questions ou de donner des informations diverses. Ils peuvent aussi se diriger vers la directrice qui est à l'écoute et à la disposition des parents.

Les parents pourront participer à la vie de la structure lors des manifestations, des spectacles, de la fête de fin d'année, pendant certains goûters... ils pourront aussi accompagner les enfants pour certaines sorties.

Il est important de rappeler que les parents sont partie prenante dans le projet du centre tant au niveau des activités qu'au niveau des décisions.

G) LA PLACE DES ENFANTS

Les enfants doivent être au cœur du fonctionnement du centre. Leurs avis, leurs demandes, leurs envies doivent être pris en compte et mis en place dans la mesure du possible et du réalisable.

H) SECURITE

Dans la structure : les animateurs veillent au respect des règles de vie. Ils doivent aussi faire preuve de bon sens et intervenir lorsque l'enfant a un comportement dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Les trajets / Les transports : Pour la conduite de route, un animateur fermera le rang et un autre l'ouvrira. Les autres se répartiront équitablement le long du rang du côté de la route. Les traversées de route se feront sur des passages piétons ; les animateurs bloqueront la route afin de sécuriser la traversée des enfants. Pour les trajets en car, ils veilleront qu'aucun enfant soit assis sur le siège du milieu à l'arrière du car, que tous les enfants soient attachés à l'aide de leur ceinture. Aucun trajet debout dans le car pour les enfants et les animateurs (sauf cas urgents comme les vomissements). Les animateurs s'installent vers les sorties et se répartissent dans le car. Ils doivent aussi attacher leur ceinture.

Pour toute sortie, les animateurs penseront à prendre la pharmacie, le classeur (documents administratifs, dossiers des enfants, dossiers des animateurs...) et de l'eau.

Pour les activités spécifiques comme la piscine, les normes règlementaires seront respectées (réglementation DDCS)

I) BILAN/EVALUATION :

Avec les enfants : Des temps de parole, d'échanges seront instaurés. Un mur d'expression est mis en place.

Avec les parents : l'équipe pédagogique sera à l'écoute des remarques des parents. Un cahier est mis à leur disposition dans le coin parents dans le hall du centre.

Avec l'équipe :

Chaque semaine, une réunion d'équipe est organisée et est un vrai temps de travail. Elle servira à réguler les différents temps d'accueil mais sera aussi l'occasion de débats et de temps de formation.

Pour le centre de loisirs : A chaque fin de journée nous ferons une réunion afin d'échanger sur la journée achevée, sur le jour suivant et d'autres projets. Nous aborderons les problèmes rencontrés et essayerons de trouver des solutions pour une amélioration permanente. Un bilan sera également mis en place en fin de semaine (annexe 2).

La charte de qualité Léo Lagrange :

La Charte de Qualité a trois objectifs principaux et constitue un temps fort de l'évaluation :

- Définir l'engagement collectif de l'association en matière de qualité.
- Sensibiliser les directeurs et les animateurs à la qualité.
- Encourager l'élaboration d'outils d'amélioration et de mesure de la qualité.

Nous utilisons corollairement une grille d'évaluation de notre Charte de Qualité, ainsi qu'une grille d'auto-évaluation. Toutes les dimensions de l'accueil de loisirs sont ainsi évaluées au travers d'une cinquantaine de critères observables.

Ces outils nous permettent de vérifier que la Qualité d'Accueil sur laquelle nous nous engageons est bien respectée et, dans le cas contraire, de trouver les moyens d'y parvenir.

Dans le cadre de cette démarche d'évaluation, l'intérêt est pour nous d'améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

La démarche d'évaluation est une démarche constructive qui traduit la dynamique de notre structure.

L'évaluation répond à un objectif général : repérer les limites et les points à améliorer, valoriser les points positifs, et ainsi mettre en place l'amélioration continue de la structure et des activités qu'elle porte.

Il s'agit d'un outil de progrès, d'une garantie d'un accueil de qualité.
 Elle formalise les engagements de la structure pour la mise en œuvre d'une démarche qualité. Elle est affichée dans la structure, présentée aux parents, et aux partenaires.
 Elle est une synthèse des engagements de la Fédération Léo Lagrange envers les enfants et les familles et se décline en objectifs. Cette déclinaison constitue le travail des professionnels



J) MODALITES ADMINISTRATIVES :

Le dossier des enfants doivent être complets :

- feuille de renseignements
- fiche sanitaire
- numéro CAF/MSA
- Règlement intérieur signé

Si le dossier n'est pas complet, la directrice se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

Les documents nécessaires pour l'inscription sont téléchargeables sur le site internet www.lesenfantsduvalcottey.fr

K) TARIFICATION :

Une tarification horaire ainsi qu'une tarification modulée selon le quotient familial des familles ont été mises en place.

ANNEXE 1 : EVALUATION DES ANIMATEURS STAGIAIRES

LEGENDE : _ non acquis _+ à travailler + acquis

1) Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants accueillis :

Début de stage	Mi stage	Fin du stage
_ _+ +	_ _+ +	_ _+ +

2) Elaboration et conduite du projet d'activités en cohérence avec le projet pédagogique :

Début de stage	Mi stage	Fin du stage
_ _+ +	_ _+ +	_ _+ +

3) Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités :

Début de stage	Mi stage	Fin du stage
_ _+ +	_ _+ +	_ _+

4) Respect des règles de sécurité et de la réglementation :

Début de stage	Mi stage	Fin du stage
_ _+ +	_ _+ +	_ _+ +

5) Participation et intégration dans le travail d'équipe :

Début de stage	Mi stage	Fin du stage
_ _+ +	_ _+ +	_ _+ +

6) Instaurer une relation de confiance et d'échanges avec les familles :

Début de stage	Mi stage	Fin du stage
_ _+ +	_ _+ +	_ _+ +

7) Instaurer une relation de qualité avec les enfants et prise en compte de leur avis, leurs demandes, leurs envies... :

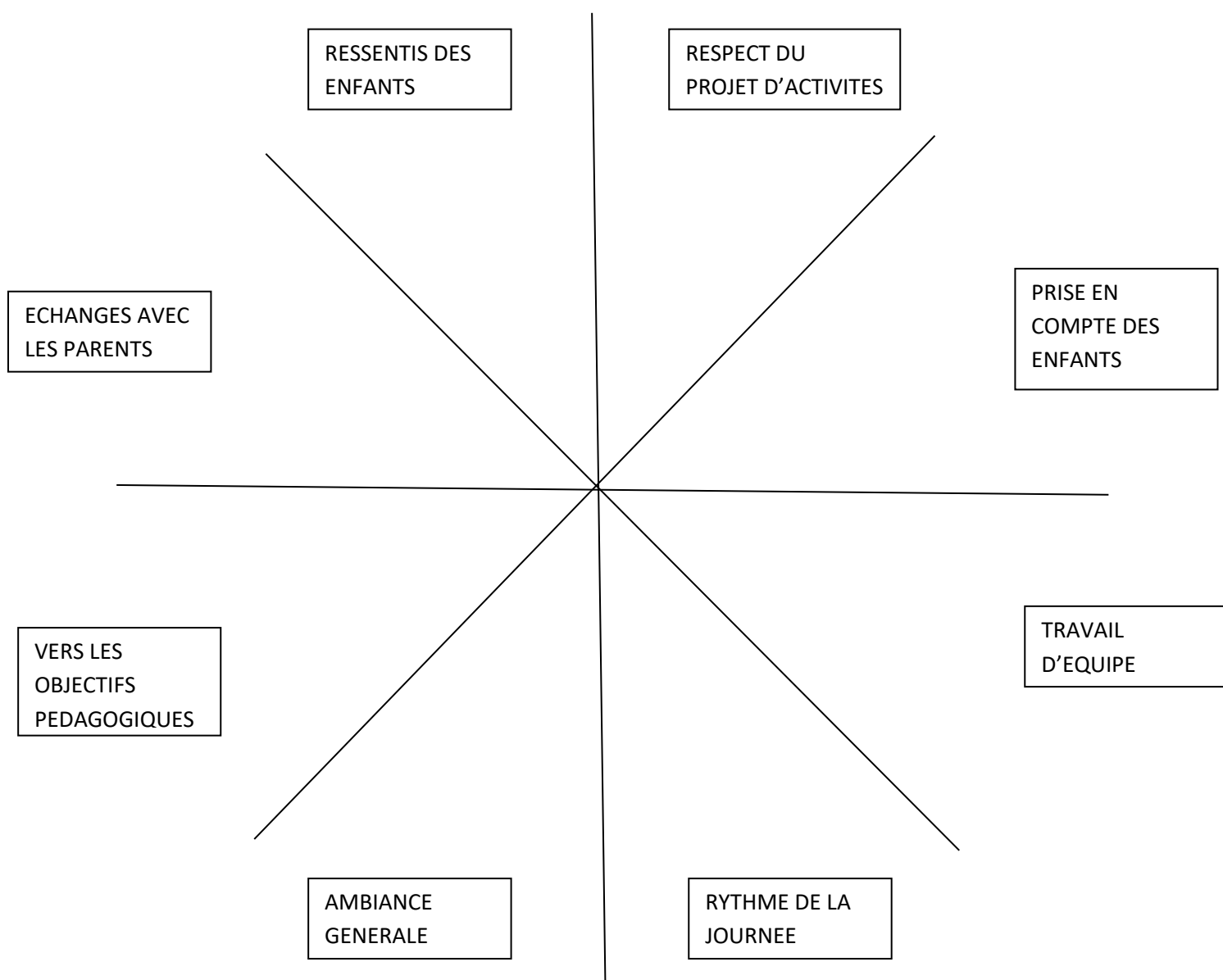
Début de stage	Mi stage	Fin du stage
_ _+ +	_ _+ +	_ _+ +

8) Capacité de se remettre en question et auto critique :

Début de stage	Mi stage	Fin du stage
_ _+ +	_ _+ +	_ _+ +

ANNEXE 2 : CIBLE POUR LE BILAN DE FIN DE SEMAINE

**PLUS LES CROIX MISES PAR LES ANIMATEURS SONT VERS LE CENTRE,
PLUS C'EST FAVORABLE**





ANNEXE 3 :

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

@EducationFrance

Ministère de l'Éducation nationale

POUR QUI ? Tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2

QUAND ? Chaque mercredi en dehors des vacances scolaires

POURQUOI ?

- Pour proposer une offre riche, diversifiée et de qualité aux enfants et aux familles
- Renforcer la cohérence éducative en respectant les temps de l'enfant dans sa globalité en articulant mieux les temps scolaires, péri et extra scolaires
- Promouvoir le caractère éducatif des activités

4 AXES DE TRAVAIL

1° LA COMPLEMENTARITE EDUCATIVE : Favoriser la cohérence entre le projet d'école et le projet éducatif de la structure. Décliner les parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires. Favoriser la collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation (entre les directions notamment) avec la présentation du projet pédagogique de la structure au conseil d'école en début d'année et la présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Intégrer l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du PEDT.

2° L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS : Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap. Favoriser la mixité sociale. Développer la politique d'information (communication)

3° METTRE EN VALEUR LA RICHESSE DU TERRITOIRE : permettre la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel (notamment avec l'organisation de projets et de sorties) Mettre en place des partenariats avec les établissements culturels (bibliothèque, musées...), sportifs, artistiques et des sites naturels. Impliquer les habitants dans les différents projets (intervention ponctuelle des bénévoles, des parents, des agents territoriaux...). Tisser un partenariat de territoire.

4° DEVELOPPER DES ACTIVITES EDUCATIVES DE QUALITE : Les activités doivent suivre une progression et tendre vers une finalité. Les activités sont mises en place dans un but de découverte avec des thématiques variées et de natures différentes. Les activités mises en place doivent être en harmonie avec les différents temps de la journée et respecter le rythme de l'enfant.